

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 30 NOV. 2022

OBJET :
Acquisition parcelle BC 660
Rue des Tuileries - Consorts
Lahcène

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- votants : 29

N° 2022.11.10

L'an deux mille vingt-deux, le 28 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 22 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie MANTONNIER, Première Adjointe. Madame Nathalie SORIA est désignée secrétaire de séance.

PRESENTS : Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALLO, Christian CHABERT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Dufio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Fablen PLANET, Francine DAMBRINE, Alain COURTHIAL, Nicolas COLOMB, José MUÑOZ ALVAREZ

REPRESENTES : Francis FAYARD (pouvoir à S. AMBLARD), Evelyne BILBOT (pouvoir à E. BERNARD), Annick BAROTEAUX (pouvoir à G. CASANOVA), Laurent MANTONNIER (pouvoir à N. MANTONNIER), Dan VILLIOT (pouvoir à F. DAMBRINE), Thierry SANCHEZ (pouvoir à F. PLANET), Matthieu NIVOT (pouvoir à E. DELPONT), Emmanuelle GIELLY (pouvoir à N. COLOMB)

ABSENTS :

Monsieur Philippe CHAVE, Adjoint délégué à la Protection des Populations, à la Cohésion des Territoires et au Développement Urbain, rappelle à l'assemblée qu'un travail important de régularisation du domaine public de la Commune a été entrepris depuis plusieurs années.

Exposé de la délibération :

Il rappelle la délibération n°2006.09.15 du 25 septembre 2006 concernant l'acquisition des trottoirs de la rue des Tuileries complétée par la délibération n°2007.06.14 du 25 juin 2007. Cette dernière délibération concernait la régularisation des parcelles BC 658 et 660 appartenant à l'indivision DURAND et FAURE. La Commune s'est rendue propriétaire de la parcelle BC 658 et de 50 % de la parcelle BC 660 qui appartenaient à l'indivision DURAND. L'acquisition des 50 % restants de la parcelle BC 660, appartenant alors à Monsieur FAURE Robert n'ayant pas eu lieu, et ce dernier n'étant plus propriétaire, il convient de modifier la délibération afin de pouvoir régulariser avec les nouveaux propriétaires.

Il est donc proposé de procéder à l'acquisition de ces 50 % aux mêmes conditions que fixées précédemment, à savoir au prix de 13,60 €/m².

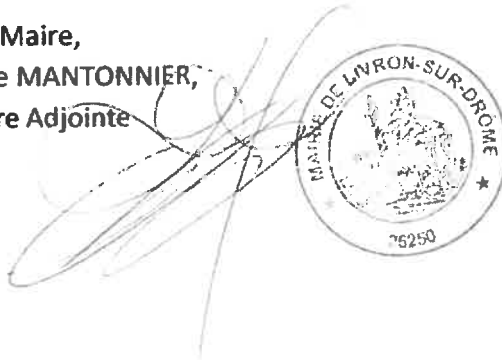
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de la moitié indivise de la parcelle BC 660 d'une contenance totale de 14 m² appartenant à Monsieur Olivier LAHCENE et Madame Sylvie BARNIER épouse LAHCENE pour un montant de 95,20 €.
- **PRÉCISE** que cette décision s'applique également à leurs ayants-droits, héritiers et légataires.

- **DÉCIDE** de prélever la dépense relative aux frais d'actes sur les crédits inscrits au budget de la Commune
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document et prendre toute initiative dans le cadre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour le Maire,
Nathalie MANTONNIER,
Première Adjointe



La secrétaire de séance,

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long horizontal stroke.

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le **29 NOV. 2022**